



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE D'EXPERTS POUR L'INTERPRETATION  
ET LA REVISION DE LA CONVENTION

Sixième session

Genève, 20 au 23 septembre 1977

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le Président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption des comptes rendus de la cinquième session (documents IRC/V/13 et IRC/V/14)
4. Choix des points du débat auxquels la délégation "observateur" des Etats-Unis d'Amérique sera admise
5. Examen des projets de textes suivants:
  - (a) Convention révisée et commentaire (documents IRC/VI/2, IRC/VI/2. Corr. (en anglais seulement), IRC/VI/2. Rev. (en allemand seulement), IRC/VI/3 et IRC/VI/7)
  - (b) Règlement intérieur provisoire de la conférence diplomatique (document IRC/VI/4)
  - (c) Ordre du jour provisoire de la conférence diplomatique (document IRC/VI/5)
  - (d) Notes et lettres d'invitation à la conférence diplomatique (document IRC/VI/6)
6. Examen de toute autre question d'organisation de la conférence diplomatique
7. Programme pour la septième session du Comité
8. Questions diverses
9. Adoption du compte rendu de la présente session (si possible)
10. Clôture de la session par le Président

\* \* \*

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 32, chemin des Colombettes, à Genève (Suisse), et s'ouvrira le mardi 20 septembre 1977 à 9 h 30. Une réunion commune avec le Groupe de travail sur les dénominations variétales aura lieu le jeudi 22 septembre 1977.

[Fin du document]